

IRDA Paris

Rapport d'activité 2022-2023

1. Présentation de l'IRDA Paris

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) a été créé en 1998. Il est dirigé depuis septembre 2019 par le Professeur France Drummond.

L'IRDA Paris est une équipe d'accueil pour les doctorants qui réalisent leur thèse dans les différents domaines du droit des affaires. Il regroupait, en septembre 2022, quarante-trois doctorants.

L'IRDA Paris est aussi un laboratoire de recherche qui a vocation à susciter, organiser, et diffuser des travaux académiques sur les grandes questions relevant du droit des affaires.

Depuis septembre 2021, un poste de secrétaire général de l'IRDA a été créé. Il était occupé en 2021-2022 par Thiphaine Saupin. Suite à son recrutement en qualité de Maître de conférences à l'Université CY Cergy Université, Thibaut Duchesne a pris sa relève le 1^{er} septembre 2022 ; recruté lui-même en qualité de Maître de conférences, Hugo Nadjar, doctorant de l'IRDA, lui a succédé le 1^{er} septembre 2023.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, un bureau a été mis à la disposition de l'IRDA ; il s'agit du bureau M13, situé au centre Panthéon, escalier M, 2^{ème} étage, proche de la salle de l'IRDA, salle de travail jouxtant la salle de droit commercial. À compter de septembre 2024, l'IRDA devrait disposer de nouveaux locaux afin de pouvoir mieux accueillir les doctorants, étudiants et universitaires et de développer davantage son activité.

	2022-2023
NOMBRE DE CHERCHEURS	13 dont 10 Pr et 3 MCF (rattachement principal) 3 Pr émérites et 3 Pr et 3 MCF en rattachement secondaire
PERSONNEL ADMINISTRATIF	1 contractuel
LOCAUX	Salle de l'IRDA (20m ²) + un bureau (M13 Centre Panthéon)
NOMBRE DE DOCTORANTS	43
STATUT DES DOCTORANTS	3 ATER 6 contrats doctoraux en cours 2 CIFRE
SUIVI DES DOCTORANTS	1 qualifié MCF
NOMBRE DE SOUTENANCES	5

2. L'activité scientifique de l'IRDA Paris

L'activité scientifique est d'abord individuelle ; elle est celle des membres de l'IRDA et de ses doctorants. Par ailleurs, depuis septembre 2019, l'IRDA Paris organise diverses manifestations scientifiques.

2.1. Les publications des membres de l'IRDA

La liste des publications individuelles des membres de l'IRDA (articles et ouvrages) est disponible sur le site internet de l'IRDA dans la rubrique « [Publications individuelles](#) ». Cette liste est mise à jour régulièrement par le secrétaire général avec l'aide d'un étudiant du Master 2 Recherche droit des affaires, sous forme de vacation. Pour l'année universitaire 2022-2023, ces vacations étaient assurées par Océane Demajeau.

2.2. Les thèses

Pendant l'année universitaire 2022-2023, cinq thèses ont été soutenues à l'IRDA :

- Mohamed Ketata, *Droit du marché financier et droit des contrats*, dir. T. Bonneau et A. Omrane, 21 oct. 2022
- Aurélie Dardenne, *Le report de la sûreté sur l'obligation de restitution : analyse de l'article 1352-9 du Code civil*, dir. Ph. Théry, 24 oct. 2022
- Thibaut Duchesne, *La responsabilité pour faute de l'actionnaire*, dir. A. Gaudemet, 14 nov. 2022
- Salem Ait Youcef, *La loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et la réglementation algérienne des marchés publics*, dir. H. Synvet, 1^{er} déc. 2022
- Stéphane Sabatier, *La liberté contractuelle dans les opérations portant sur des titres de capital négociables sur le marché réglementé Euronext Paris*, dir. T. Bonneau, 12 mai 2023

43 doctorants sont inscrits en thèse. La légère baisse du nombre de doctorants paraît liée à l'installation des comités de suivi ; ce passage obligé dissuade certains doctorants inscrits depuis de nombreuses années de se réinscrire.

2.3. Les manifestations scientifiques

En 2022-2023, l'IRDA Paris a proposé différentes manifestations scientifiques :

- Les Rendez-vous de l'IRDA (*tout public*)
- Les séminaires doctoraux (*à l'intention des doctorants*)
- Les déjeuners internationaux (*à l'intention des doctorants*)
- Les présentations de thèse (*tout public*)
- Le colloque de l'IRDA (*tout public*)
- Les ateliers de réflexion M2/doctorants (*à l'intention des M2 recherche et des doctorants*)
- Le cycle de conférences de l'IRDA, « le droit des affaires en perspective » (*tout public*)
- Les conférences d'actualité (*tout public*)

2.3.1. *Les Rendez-vous de l'IRDA*

Les Rendez-vous de l'IRDA ont débuté en décembre 2019. Lors de ces Rendez-vous, une personnalité est invitée à exposer pendant trente à quarante minutes une question d'actualité relevant de son domaine d'expertise avant que s'ouvre un débat auquel participent, au premier chef, les doctorants de l'IRDA. Ces Rendez-vous, ouverts au public, ont lieu en salle de l'IRDA et sont diffusés en visioconférence.

Durant l'année universitaire 2022-2023, quatre Rendez-vous de l'IRDA ont été organisés. Ils portaient sur les thèmes suivants :

- « *Les actifs numériques* », par Matthieu Bessouet, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Paris-Panthéon-Assas (26 octobre 2022)
- « *L'entrepreneur individuel* », par Matthieu Buchberger, Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas (21 novembre 2022)
- « *L'émergence de nouveaux procédés de contrôle des « petites » concentrations stratégiques (Digital Market Act, article 102 TFUE, technique du renvoi)* », par Emmanuelle Claudel, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas (1^{er} février 2023)
- « *Retour sur le régime des clauses d'exclusion après la décision du Conseil constitutionnel du 9 décembre 2022* », par Marie Caffin-Moi, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas (27 mars 2023)

Les Rendez-vous de l'IRDA seront reconduits en 2023-2024.

[> En savoir plus](#)

2.3.2. *Les séminaires doctoraux*

L'IRDA Paris a mis en place un cycle de séminaires doctoraux à compter de septembre 2021. Ces séminaires ont vocation à aider les doctorants à mieux comprendre l'exercice singulier qu'est la thèse et à les informer sur les débouchés du doctorat. Cinq séminaires se sont tenus pendant l'année 2022-2023.

- « *La thèse et la qualification* », par Arnaud Martinon, Professeur à l'Université Paris PanthéonAssas et Président de la Section 01 du CNU et Marie Caffin-Moi, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, membre de la Section 01 du CNU (29 novembre 2022)
- « *Le point de vue du jeune docteur* », par Thiphaine Saupin, Maître de conférences à l'Université CY Cergy Université Paris (13 février 2023)
- « *La thèse et l'agrégation* », par Florence Deboissy, Professeur à l'Université de Bordeaux et ancienne membre du jury d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (4 avril 2023)
- « *Le point de vue du directeur de thèse* », par Thomas Génicon, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas (11 mai 2023)
- Un séminaire plus technique a également été organisé : « *La technique de cassation* », par JeanPierre Rémerly, Conseiller doyen à la chambre commerciale de la Cour de cassation (17 janvier 2023)

En 2023-2024, ce cycle sera reconduit. Afin d'éviter un effet de répétition, les intervenants seront renouvelés et de nouveaux thèmes seront proposés.

[> En savoir plus](#)

2.3.3. *Les déjeuners internationaux*

Les déjeuners internationaux ont été organisés à partir de la rentrée 2021 et ont été renouvelés lors de l'année université 2022-2023. Ils sont destinés aux doctorants de l'IRDA Paris. Durant ces déjeuners, un professeur étranger en séjour à l'Université Panthéon-Assas, vient présenter, le plus souvent en anglais, un sujet d'actualité en droit des affaires.

Quatre déjeuners internationaux ont eu lieu entre octobre 2022 et mars 2023. Sont intervenus :

- F. Pernazza, Professeur à *l'Università degli Studi del Moise*, le 31 octobre 2022 (Digitalisation des entreprises et droit européen des sociétés)
- W. Doralt, Professeur à *l'Institut für Zivilrecht der Universität Graz*, le 8 décembre 2022 (*Consumers claims in a Comparative Perspective – The Diesel Cases under German and Austrian Law*)
- J. Cartwright, Professeur émérite de l'Université d'Oxford, le 20 février 2023 (*Good faith in Contract Law : A Common Law / Civil Law Divide ?*)
- D. Snyder, Professeur au *Washington College of Law*, le 13 mars 2023 (*Contracting for process*)

[> En savoir plus](#)

2.3.4. *Les présentations de thèse*

Les présentations de thèse ont été organisées dès 2019. Elles permettent aux jeunes docteurs, lors de conférences ouvertes à un large public, de présenter leur thèse, d'expliquer le choix de leur sujet, leurs hypothèses de travail, leur démarche, et de présenter leurs propositions.

La présentation est suivie d'un débat auquel participent des universitaires, des doctorants, des étudiants de troisième cycle, mais aussi des praticiens intéressés par le sujet. Ce débat permet au jeune docteur d'éprouver la pertinence de ses propositions et de se confronter à la discussion. Durant l'année universitaire 2022-2023, une thèse a fait l'objet d'une présentation :

- *La responsabilité pour faute de l'actionnaire*, par Thibaut Duchesne (22 mars 2023)

Les présentations de thèse sont un rendez-vous incontournable de l'année universitaire et un exercice précieux pour les jeunes docteurs. Ces manifestations seront reconduites en 2023-2024.

[> En savoir plus](#)

2.3.5. *Le colloque de l'IRDA*

L'IRDA Paris a organisé une journée d'études qui a eu lieu le 22 juin 2023, sous la direction scientifique des Professeurs Jean-Jacques Ansault, Marie-Laure Coquelet et Marie-Hélène Monsérié-Bon. Elle portait sur « *La directive restructuration. Premières applications en France. Transposition en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas* » et a réuni près de cent-trente personnes autour de personnalités françaises et européennes.

Le sujet du prochain colloque qui sera organisé en 2024 par l'IRDA Paris a déjà été arrêté. Organisé sous la direction scientifique du Professeur Emmanuelle Claudel, il portera sur « *Le droit de la concurrence à la croisée des chemins* ».

[> En savoir plus](#)

2.3.6. *Les ateliers de réflexion M2/doctorants*

Afin de préparer au mieux les étudiants du Master 2 Recherche Droit des affaires à la journée d'études portant sur la transposition de la Directive Restructuration, des ateliers de réflexion ont été organisés autour des thèmes abordés lors de la journée d'étude. Ces ateliers ont été l'occasion pour les étudiants et les doctorants de travailler ensemble, chaque équipe étant chargée de présenter les différents thèmes puis d'en débattre.

Cinq ateliers ont eu lieu de mars à juin 2022, traitant des thèmes suivants :

- « Les origines et les raisons de la Directive Restructuration »
- « Les choix opérés par le droit français dans la transposition de la Directive Restructuration »
- « Le droit des sûretés et l'ordonnance du 15 septembre 2021 »
- « Le nouveau visage de la conciliation et de la sauvegarde accélérée »
- « Les classes de parties affectées »
- « Les difficultés liées aux classes de détenteurs de capital »

2.3.7. *Le cycle de conférences*

Depuis septembre 2022, l'IRDA a mis en place, sous la direction du Professeur Caroline Coupet, un cycle de conférences, ayant pour objet d'élargir et d'enrichir l'approche du droit des affaires, en remettant en perspective, avec l'aide de collègues historiens, ou économistes, certains thèmes, institutions, concepts, œuvres doctrinales ou écoles de pensée, du droit commercial.

Trois conférences ont déjà eu lieu, avec un important succès :

- *L'autonomie du droit commercial*, 25 novembre 2022 :
 - Luisa Brunori, Directrice de Recherche au CNRS : « La distinction relative entre droit civil et droit commercial – approche historique »
 - François-Xavier Lucas, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne : « Le déclin contemporain de la commercialité »
- *Georges Ripert et le droit des affaires*, 18 janvier 2023 :
 - David Deroussin, Professeur d'histoire du droit et des institutions à l'Université Jean Moulin Lyon 3 : « L'homme et l'œuvre – approche historique »
 - Jean-Baptiste Barbiéri, Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas : « Les ramifications de la pensée de Ripert en droit positif. Étude à partir des Aspects juridiques du capitalisme moderne »
- *L'École de Rennes*, 31 mai 2023 :
 - Antoine Gaudemet, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directeur du Magistère Juriste d'Affaires – DJCE : « Aux sources de la doctrine de l'entreprise »
 - Hervé Synvet, Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas : « La postérité de la doctrine de l'entreprise »

Ce cycle de conférences sera poursuivi pendant l'année 2023-2024.

[> En savoir plus](#)

2.3.8. Les conférences d'actualité

Depuis mars 2023, l'IRDA organise des conférences ouvertes à tout public sur des thèmes proposés par ses membres et faisant l'actualité juridique. Une conférence a ainsi déjà eu lieu le 29 mars 2023 intitulée : « *Affaire Total : Quelles perspectives pour le devoir de vigilance après les ordonnances de référé du TJ de Paris du 28 février 2023 ?* ». Animée par Jean-Sébastien Borghetti, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, Antoine Touzain, Professeur à l'Université de Rouen et Jean-Baptiste Barbièri, Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas, cette initiative a rencontré un vif succès.

[> En savoir plus](#)

2.4. La recherche collective

L'IRDA Paris a lancé **deux projets de recherche collective** ambitieux durant l'année 2022-2023 :

- *Projet de Réforme pour un nouveau droit des sociétés (projet REPONDS)*. Ce projet est développé en concertation et avec le soutien du ministère de la Justice, et en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, en vue de proposer, en 2026, soit soixante ans après la dernière grande réforme du droit des sociétés, des voies de simplification et de modernisation du droit des sociétés : proposition de réécriture de certains textes aux fins d'éradiquer des contentieux récurrents et proposition de réorganisation des textes de droit des sociétés en vue d'en faciliter l'accès et la compréhension, le tout s'appuyant sur une réflexion académique ambitieuse sur les fonctions et les divisions structurantes du droit des sociétés. Ce projet, piloté par le Professeur Caroline Coupet, a été distingué par la Fondation partenariale de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui lui a attribué un financement. Un colloque de lancement officiel de cette recherche est prévu en janvier 2024, en partenariat avec le ministère de la Justice.

[> En savoir plus](#)

- *Groupe de recherche sur les crypto-actifs (projet LEGDIGITAS)*. En perspective de l'entrée en application des règlements Régime Pilote et MiCA et en considération des travaux internationaux en cours, l'IRDA a constitué un groupe de travail pluridisciplinaire sur les crypto-actifs en vue d'approfondir rapidement la compréhension et l'analyse juridique du phénomène. Six séminaires du groupe de travail se sont déjà tenus, dont deux consacrés à l'audition de professionnels. Le projet est lauréat de l'appel à projet AAPG 2023 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

[> En savoir plus](#)

Parallèlement, trois recherches ont été **publiées** :

- L'ouvrage *Directive « Droit des actionnaires » 2007/36/CE et (UE) 2017/828. Commentaire article par article*, dirigé et coordonné par Caroline Coupet et Matthieu Buchberger est paru avec le soutien de l'IRDA. L'ouvrage, de plus de 700 pages, regroupe les contributions d'auteurs français et étrangers dont Marie Caffin-Moi, Marie-Laure Coquelet, France Drummond et Marie-Hélène Monsérié-Bon. Il a été publié aux éditions Bruylant en décembre 2022.
- Le rapport sur les dispositifs de prévention des risques extra-financiers applicables aux grandes entreprises, réalisé à la demande du HCJP, saisi par la Chancellerie, a été publié sur le site du HCJP. Jean-Baptiste Barbièri et Thiphaine Saupin, co-rédacteurs avec France Drummond, ont été auditionnés par le rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'élaboration de la Loi DDADUE. La disposition d'habilitation en vue de la simplification des dispositifs nationaux proposée par le Rapport, a été réinsérée et votée à la suite de cette audition (article 12, Loi n° 2023-171 du 9 mars

2023) et le projet d'ordonnance mis en consultation est largement inspirée des propositions du Rapport.

- Les actes du colloque de l'IRDA du 14 juin 2022 sur les transformations européennes du droit des sociétés, organisé sous la direction scientifique de Louis d'Avout et France Drummond, ont été publiés aux éditions Panthéon-Assas le 12 septembre. Une dizaine de contributions d'universitaires et de praticiens français et étrangers analysent et interrogent la place et l'influence de l'Union européenne en droit des sociétés.

3. Autres actions d'accompagnement des doctorants

L'IRDA continue progressivement de constituer un *fonds documentaire spécialisé* en droit européen des affaires et droits étrangers, afin de répondre aux besoins des doctorants.

[> En savoir plus](#)

Le laboratoire participe aussi au *financement de la mobilité « scientifique »* des doctorants (défraiement plafonné pour participation à des manifestations scientifiques).

4. La communication de l'IRDA Paris

L'IRDA s'est doté d'un [site Internet](#) en septembre 2021. Le site est tenu à jour quasi quotidiennement. Il annonce les différentes manifestations, relaye les publications de ses membres, rend compte de toutes les manifestations scientifiques, comporte l'ensemble des informations utiles aux doctorants.

L'IRDA a également [une page LinkedIn](#) sur laquelle les actualités du laboratoire sont relayées afin d'être diffusées à un public plus large. Elle compte plus de 920 abonnés.

Depuis octobre 2022 une [lettre d'information trimestrielle](#) a été mise en place. Elle est diffusée par mail, sur le site internet de l'IRDA ainsi qu'en version papier, en libre accès au sein de l'Université. Trois lettres sont déjà parues, la prochaine le sera en octobre 2023.

5. Aspects financiers

Comme tous les centres de recherche de l'Université, l'IRDA est financé par une dotation approuvée par la Commission de la recherche. L'IRDA bénéficie également d'un Bonus Qualité Recherche (BQR), accordé par le Conseil d'administration de l'université en considération, en 2022, de la journée d'étude du 22 juin 2023 et du projet REPONDS. Par ailleurs, le projet REPONDS est lauréat de la fondation partenariale de l'université et doté d'un financement à ce titre. Enfin, le projet LEGDIGITAS, lauréat de l'appel AAPG 2023 de l'ANR, dispose d'un financement dédié.

6. Divers

Deux questions conjoncturelles à noter en 2022-2023 :

- L'évaluation HCERES qui a fortement mobilisé Thibaut Duchesne et qui a été transmise dans les temps à la Direction de la recherche.
- La poursuite des discussions relatives à l'occupation des locaux de la rue Notre -Dame des Champs.

* * *